



TEXTE ADOPTE n° 393

« Petite loi »

# ASSEMBLEE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIEME LEGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2004-2005

10 mars 2005

---

## PROJET DE LOI

*autorisant l'adhésion à la convention  
relative à la conservation et à la gestion  
des stocks de **poissons grands migrants**  
dans le **Pacifique occidental et central**  
(ensemble quatre annexes).*

**(Texte définitif)**

*L'Assemblée nationale a adopté, sans modification, le  
projet de loi, adopté par le Sénat en première lecture, dont la  
teneur suit :*

---

Voir les numéros :

*Sénat : 45, 93 et T.A. 52 (2004-2005).*

*Assemblée nationale : 2058 et 2105.*

### **Article unique**

Est autorisée l'adhésion à la convention relative à la conservation et à la gestion des stocks de poissons grands migrateurs dans le Pacifique occidental et central (ensemble quatre annexes), faite à Honolulu le 5 septembre 2000, et dont le texte est annexé à la présente loi <sup>(1)</sup>.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 10 mars 2005.*

*Le Président,*  
*Signé : Jean-Louis DEBRÉ*

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 2058.

TA n° 393 – Texte du projet de loi autorisant l'adhésion à la convention relative à la conservation et à la gestion des stocks de poissons grands migrateurs dans le Pacifique occidental et central (ensemble quatre annexes), adopté sans modification par l'Assemblée nationale (Texte définitif)